

ACCOMPAGNER, DEVELOPPER, CREER ... LES COMPETENCES

LA VALIDATION DES ACQUIS D'EXPERIENCES

Entreprendre dans une démarche de validation des acquis d'expériences (VAE) ne se résume pas à une simple formalité.

Cela vous demande une réelle implication et de la motivation pour relever ce challenge.

Une démarche VAE doit être planifiée dans le temps

Pour qui	Toute personne, quel que soient son âge, sa nationalité, son statut (salarié, artisan, demandeur d'emploi, ...) et son niveau de formation
Pourquoi	Obtenir une certification Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité Valider son expérience pour soi Faire reconnaître ses compétences Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours Changer d'emploi Evoluer professionnellement / obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle Développer sa confiance en soi ...
Pour obtenir quelles certifications ?	Les certifications enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (diplôme, titre professionnel, CQP)
Quelle durée	24 heures consécutives ou non
Quelle amplitude	L'ensemble de la démarche dure entre 8 et 12 mois (de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury)
Comment	Hors temps de travail : sans autorisation de l'employeur Pendant le temps de travail : sur autorisation de l'employeur
Quelles conditions ancienneté	1 an d'expérience (en continu ou pas) en rapport direct avec la certification visée

ACCOMPAGNER, DEVELOPPER, CREER ... LES COMPETENCES

<p>Qu'entend on par expériences ?</p>	<p>Activité de bénévolat ou de volontariat Activité professionnelle salariée ou non Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau Responsabilité syndicale Mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale Participation à une activité d'économie solidaire (sous réserve d'être accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté)</p> <p>Période de formation en milieu professionnel (PFMP) Stage pratique d'une formation diplômante Période de mise en situation professionnelle (PMSMP) Période de formation pratique en milieu professionnel du contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion</p> <p>La durée des activités réalisées en formation initiale ou continue doit représenter moins de la moitié des activités prise en compte.</p>
<p>Avec quel financement</p>	<p>Plan de développement des compétences de l'entreprise sur demande de l'employeur : dans ce cas, le salarié peut refuser et son refus ne constitue pas un motif de licenciement Compte personnel de formation Aide individuelle à la formation de Pôle Emploi Agefiph pour les travailleurs handicapés ... http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html?source=202</p>

Tout savoir sur la validation des acquis d'expériences

<http://www.vae.gouv.fr/vous-etes-un-particulier/vous-etes-un-particulier-qu-est-ce-que-la-vae.html>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401>

<https://www.education.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae-3077>

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/vae>

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/votre-projet-professionnel/valider-vos-acquis/quest-ce-que-la-vae.html>

Notre équipe reste à votre disposition au :

04 91 25 18 11

04 91 76 33 05

ACCOMPAGNER, DEVELOPPER, CREER ... LES COMPETENCES

<p>Quelles sont les étapes</p>	<p>Phase préparation</p> <p>Etape 1 : définir votre projet Quel projet Quelle certification,</p> <p>Etape 2 : vous renseigner Où retirer les dossiers (livrets 1 et 2) Comment les instruire Qui peut vous renseigner et vous accompagner, ...</p>
	<p>Phase réalisation</p> <p>Etape 3 : être recevable au dépôt du 1^{er} dossier Vérifier l'éligibilité de votre candidature Compléter le formulaire en ligne en joignant tous les justificatifs pour être recevable</p> <p>Etape 4 : préparer la validation Travailler seul ou vous faire accompagner pour l'élaboration du dossier de validation Travailler ou vous faire accompagner pour passer l'entretien avec le jury Travailler ou vous faire accompagner pour l'entraînement à la mise en situation professionnelle</p> <p>Etape 5 : passer devant le jury pour l'évaluation finale Validation partielle ou totale évaluée par le jury selon l'adéquation de vos acquis, aptitudes, connaissances et compétences par rapport à la certification visée Si validation partielle de la certification visée, celle-ci est acquise de manière définitive.</p>

Tout savoir sur la validation des acquis d'expériences

<http://www.vae.gouv.fr/vous-etes-un-particulier/vous-etes-un-particulier-qu-est-ce-que-la-vae.html>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401>

<https://www.education.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae-3077>

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/vae>

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/votre-projet-professionnel/valider-vos-acquis/quest-ce-que-la-vae.html>

Notre équipe reste à votre disposition au :

04 91 25 18 11

04 91 76 33 05